



PRÉVENTION INCENDIE

**UN PETIT GESTE
PEUT TOUT CHANGER**



Un extincteur portatif bien choisi, bien situé et bien utilisé peut sauver des vies et protéger vos biens.

EXTINCTEUR PORTATIF

CHOISISSEZ LE BON EXTINCTEUR

Assurez-vous d'avoir le bon type d'extincteur pour les risques présents.



**CLASSE
A**

Matériaux ordinaires :
bois, tissus, plastique,
etc.



**CLASSE
B**

Liquides inflammables :
essence, huile, solvant,
peintures, etc.



**CLASSE
C**

Équipements électriques
sous tension.



**CLASSE
D**

Métaux combustibles :
magnésium, sodium,
titane, etc.



**CLASSE
K**

Huiles et graisses de
cuisson.



Lisez l'étiquette de votre extincteur pour connaître le type d'incendie qu'il peut combattre.



EMPLACEMENT

- Installez l'extincteur dans un endroit visible, facile d'accès et bien identifié.
- Hauteur recommandée : le haut de l'extincteur ne doit pas dépasser 1,5 m (5 pi) du sol.



VÉRIFICATION RÉGULIÈRE

- Vérifiez mensuellement la pression (aiguille dans la zone verte)
- Assurez-vous que l'extincteur n'est pas endommagé et que la goupille est en place.
- Vérifiez la date d'inspection.



ENTRETIEN

- Faites inspecter votre extincteur par un professionnel selon les normes en vigueur (au moins 1 fois par an).
- Remplacez ou rechargez l'extincteur après chaque utilisation.

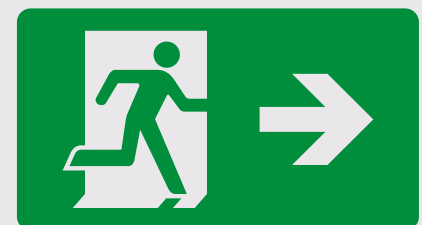


**EN CAS D'INCENDIE
APPELEZ LE 911**



IMPORTANT

Si le feu devient trop grand ou se propage rapidement, évacuez immédiatement et fermez les portes derrière vous. **Avec un extincteur, ne jamais combattre un feu de plus de 1 mètre de hauteur.**



PRÉVENIR • PROTÉGER • AGIR

PRÉVENTION INCENDIE DE LA MRC DES CHENAUX
(819) 840-0704, poste 2215 | Courriel : preventionniste@mrcdeschenaux.ca